



Après de longs débats, début octobre, un nouveau cours fera son entrée dans les écoles primaires de l'enseignement officiel : celui d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté. Du côté de l'enseignement libre, le contenu prévu dans ce cours sera réparti dans l'ensemble du programme.

ENSEIGNANTS.

Il devront gérer de très nombreuses attentes.

Rentrée

pour la philo et la citoyenneté

S'OUVRIR AUX AUTRES

Michel PAQUOT

Et voilà, c'est fait : dès ce 1^{er} octobre, les élèves des écoles primaires des réseaux officiel – Communauté française, Provinces et Communes – et libre non confessionnel auront droit à une heure par semaine d'un cours « d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté » (EPC) à la place d'une des deux heures de morale ou de religion. Dans l'enseignement libre confessionnel, les compétences et savoirs liés à ce cours seront dispersés à travers d'autres cours, dont celui de religion dont les deux heures sont ainsi maintenues. Le décret relatif à l'organisation de ce cours a en effet été voté le 21 octobre 2015 par le parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en application de la Déclaration de Politique Communautaire de juillet 2014. Il faudra attendre encore un an avant qu'il concerne le secondaire.

L'idée n'est pas neuve. On en trouve une première trace dans le décret du 12 janvier 2007. Ce décret prévoyait notamment la mise à disposition des élèves d'un document intitulé *Être et devenir citoyen*. Ce texte visait l'acquisition de références pour la compréhension de la société civile et politique et l'obligation pour les établissements scolaires d'organiser régulièrement des activités interdisciplinaires « s'inscrivant dans la perspective d'une éducation pour une citoyenneté responsable et active ».

LES « COURS DE RIEN »

Il faut peut-être trouver les raisons de l'accélération de sa mise en place dans l'apparition, lors de l'année scolaire dernière, des fameux « cours de rien », fruits d'une décision de la Cour constitutionnelle. Le 12 mars 2015, l'institution juridique suprême a en effet donné raison aux parents d'une élève de la Ville de Bruxelles qui contestaient l'obligation faite à leur fille de suivre un cours de religion ou de morale. Anticipant les demandes de dispense, la ministre de l'Éducation, Joëlle Milquet, a imaginé, pour le réseau officiel, un dispositif transitoire appelé « encadrement pédagogique alternatif » (EPA), et rebaptisé ironiquement « cours de rien ».

Le cours d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté est particulièrement ambitieux. Il vise à développer chez l'élève un certain nombre de connaissances, d'attitudes et

de compétences, à lui transmettre des valeurs et à le doter d'un bagage culturel lui permettant de mettre en perspective ses croyances et convictions. Deux grandes capacités sont ainsi privilégiées : le vivre-ensemble dans la société et le développement personnel « tant comme personne que comme citoyen, sujet de droits et de devoirs, libre, responsable, solidaire, autonome, inséré dans la société et capable d'esprit critique et de questionnement philosophique ». Les savoirs, le savoir-faire et le savoir-être sont ainsi favorisés.

QUI POUR ENSEIGNER ?

Ce nouveau cours, qui possède le grand avantage de rassembler des élèves séparés dans le système actuel, a soulevé une question qui fait polémique : celle de son titulaire. La décision est tombée : il sera donné de manière provisoire par les professeurs de morale et de religion qui devront ensuite décrocher un titre officiel pour pouvoir continuer à l'enseigner. Cette décision ne satisfait ni les premiers, qui estiment être prioritaires, car plus « neutres », ni les seconds, qui s'interrogent sur le concept de neutralité et craignent pour leur avenir.

LA RÉACTION DES ÉVÊQUES

En juin dernier, la Conférence épiscopale de Belgique a adressé une lettre ouverte « aux parents dont les enfants sont inscrits au cours de religion catholique », tant dans le réseau libre que l'officiel. « Nous nous réjouissons du fait que le cours de religion catholique soit toujours proposé dans les écoles », écrivent conjointement l'archevêque de Malines-Bruxelles, Jozef De Kesel, et les six évêques et évêques auxiliaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles. *En effet, supprimer le cours de religion catholique signifierait reléguer les convictions religieuses à la seule sphère privée, ce qui, pour un État démocratique, serait un appauvrissement. Garder un cours confessionnel de religion, c'est inciter chaque religion à se présenter de manière cohérente et pédagogique ; c'est encourager les enseignants et les élèves à s'ouvrir à un esprit critique et à développer une pensée libre ; permettre d'entrer dans une culture de débat avec d'autres convictions religieuses ou laïques ; apprendre à argumenter de manière rationnelle*



LA CONFÉRENCE ÉPISCOPALE DE BELGIQUE.

« Supprimer le cours de religion catholique signifierait reléguer les convictions religieuses à la seule sphère privée. »

pour présenter un point de vue personnel et enfin, favoriser un meilleur vivre-ensemble. On évite ainsi d'entrer dans la spirale des fondamentalismes et des replis identitaires. »

De son côté, dans la revue *Regards* de mars 2015, Tommy Scholtès, attaché de presse de la Conférence épiscopale belge, craignant la disparition des cours de religion, rappelle que « connaître les grands courants philosophiques

ou religieux fait aussi partie de la formation de tout jeune citoyen, sans dogmatisme et sans œillères. Mais les jeunes ont aussi droit à l'approfondissement des connaissances religieuses de sa famille. En dépassant les valeurs chrétiennes traditionnelles appelées liberté, fraternité, égalité ! La Bible a des richesses incommensurables d'amour, de convivialité, de respect, et ouvre à une transcendence avec Dieu, qui, si elle est bien vécue, est au service de l'humanité, sans aucun enfermement idéologique. »

Le cours est particulièrement ambitieux. Il vise à développer un certain nombre de connaissances, d'attitudes et de compétences, à transmettre à l'élève des valeurs et à le doter d'un bagage culturel.

UNE PENSÉE AUTONOME ET CRITIQUE

Dans le cours, les élèves de primaire devront développer plusieurs capacités : construire une pensée autonome et critique. Apprendre à se connaître soi-même et à s'ouvrir aux autres. Intégrer les principes de la démocratie, d'égalité en droit et en dignité pour chacun. Pour y arriver, une liste de onze points à aborder a été élaborée. Notamment les formations

- à la citoyenneté politique, sociale, économique, culturelle ;
- à l'histoire ;
- à la connaissance des religions et à la pratique d'un dialogue interculturel ;
- à la diversité et au respect des différences ;
- à l'analyse critique de la connaissance, de la communication et des médias sous toutes leurs formes ;

Figurent également :

- l'appréhension des grands enjeux et questions de la société contemporaine ;
- le soutien au développement du bien-être personnel, à la maîtrise de soi et à la gestion pacifique des conflits ;
- la pratique de l'alimentation saine ;
- l'adoption d'attitudes de respect, de dialogue, de curiosité d'argumentation, de responsabilité, de sens collectif, d'autonomie, de civilité et de politesse.

Et Jacques Piton, vicaire épiscopal de l'Enseignement, va dans le même sens en estimant, dans un texte daté du 2 mars 2016, que « l'enseignement catholique ne se considère en aucune manière exonéré de la mission de former des citoyens responsables ». Défendant la transversalité du cours d'EPC, il se dit convaincu « que le questionnement philosophique et la citoyenneté s'apprennent à travers différents cours, dans le vivre ensemble au quotidien et par la participation à des activités, notamment de solidarité, d'ouverture aux autres, de développement durable... En un mot, à travers tout ce qui fait une école pour notre temps. » « Si l'enseignement catholique défend le cours de religion donné dans le cadre de l'école, poursuit-il, c'est parce qu'il croit que la religion a sa place dans l'espace public et refuse donc qu'elle soit reléguée dans la sphère strictement privée comme le prétendent certains milieux laïques. Il s'agit par conséquent de ne pas opposer citoyenneté, du domaine public, et religion, une affaire purement privée. Il convient plutôt de les articuler, de les conjuguer de manière cohérente. La religion pourra ainsi contribuer, pour sa part, à l'engagement citoyen et se laisser elle-même questionner par les grands enjeux de société. » ■

Sur le terrain

« L'EPC REPREND MON COURS DE MORALE »

Propos recueillis par M.P.



© Fotolia

Anne Schiffmann
est professeure de
morale à l'école
communale Le
Grand Frêne à
Ophain.

– En quoi consistait votre cours ?

– Il était principalement organisé autour de trois axes : la relation de l'enfant avec les autres et le monde qui l'entoure ; être bien avec lui-même, apprendre à se connaître ; et une méthode basée sur le questionnement qui va l'aider à construire sa pensée. Le nouveau cours reprend donc point par point ce que je faisais.

D'un point de vue religieux, j'ai veillé à rester toujours très ouverte. J'essaie de renvoyer l'enfant à lui-même, à sa réflexion personnelle, de l'amener à se poser les bonnes questions par rapport au réel, en m'efforçant de ne jamais l'orienter.

– Quels sont, d'après vous, les avantages de ce nouveau cours ?

– J'en vois plusieurs. Tout d'abord, il va régler la question des normes d'encadrement qui, pour le cours de morale, sont absurdes. Les groupes sont en effet déterminés en fonction du nombre d'élèves total inscrits au cours de morale ou de religion sans tenir compte des degrés. On peut donc avoir des groupes de plus de trente ou de quinze, comme cela avait été mon cas cette année. Or, avec le cours de citoyenneté, on sera limité au groupe classe.

Il sera donc plus réel. Le groupe sera plus

hétérogène avec des enfants de religions variées. Il est en effet bien plus riche de parler de tolérance, par exemple, avec des enfants de convictions religieuses différentes. Même si, dans l'école où j'enseigne, la majorité d'entre eux est catholique.

De même, il résoudra grandement certains problèmes, comme la résolution de conflits par le biais de cercles de paroles, par exemple. Et enfin, comme, dans l'école, je m'occupe du conseil d'école, je pourrais servir de relais entre chaque groupe-classe et leur titulaire.

– Comment votre cours évolue-t-il entre la première et la sixième année ?

– Apprendre à vivre ensemble, à se connaître, c'est valable pour tous les âges. Qu'ils aient six ou douze ans, les enfants sont toujours demandeurs, cela dépend de la façon d'en parler. Les mots utilisés peuvent être différents, il s'agit de se mettre d'accord sur leur sens. En sixième, je développe davantage des valeurs comme la tolérance, la solidarité ou l'égalité. La question du racisme, par exemple, est explicitée au fil des années. J'explique que, de tous temps, l'humanité a connu un mélange de populations, que les gens se déplacent depuis la préhistoire. ■

INDICES

ACCUEIL

L'Église protestante unie de France a lancé cet été une campagne envers les réfugiés. Elle est organisée par un collectif intitulé « Exilés : l'accueil d'abord ! ».

CONSERVATEURS

Interrogé dans un journal argentin sur le rôle des ultraconservateurs dans l'Église, le pape François a dit regretter qu'ils « disent non à tout ».

DÉMÉNAGEMENT

Célèbre liqueur des moines éponymes, La Chartreuse sera désormais produite à Aigueuoire et plus à Voiron (France). Ce déménagement, accompli pour raisons légales, permet aux Chartreux de revenir sur une terre d'où ils avaient été chassés à la Révolution française.

DÉPÉNALISATION TOTALE ?

Plusieurs propositions de loi ont été déposées en Belgique, début juillet, afin de totalement retirer l'avortement du code pénal. La loi de 1990 n'avait en effet que partiellement dépénalisé l'interruption de grossesse.



GODSPOT

Tel est le nom du réseau wifi gratuit et à accès libre que l'Église évangélique de l'Est de l'Allemagne va installer dans 3 000 églises et centres protestants afin de pallier le manque de « hotspots » dans la région.